

# PROJET AVIRON SCOLAIRES



Sports Nautiques Tain-Tournon

93 Av. Gabriel Péri - 26600 Tain-l'Hermitage

contact@avirontaintournon.fr - Tel : 06 73 86 76 31

L'aviron fait partie de la famille des sports nautiques. Il est sport olympique depuis la création des Jeux olympiques modernes en 1896. Le sport aviron, en s'ouvrant à un public très large, s'est beaucoup développé depuis quelques années. Aujourd'hui, chacun a la possibilité de trouver le mode de pratique qui lui convient : sport de compétition, sport loisir, sport santé.

Fondé en 1967, les Sports Nautiques Tain Tournon (SNTT) comptent aujourd'hui près de 150 adhérents.

## Objectifs du club SNTT

L'objectif du club SNTT est de proposer une offre sportive et éducative correspondant à tous les niveaux de pratique en permettant une progression et un perfectionnement des rameurs.

Une activité physique saine pour la santé, sans risque de blessure. Sport adapté à tous niveaux de 9 à 90 ans, l'aviron ne nécessite aucune disposition sportive particulière, hormis le fait de savoir nager. Non traumatisant, mobilisant de multiples muscles, l'aviron est reconnu comme un sport santé au travers d'un programme national de la fédération:

- Limite les traumatismes ostéo-articulaires et musculo-tendineux
- Mobilise l'ensemble des groupes musculaires (membres supérieurs et inférieurs, tronc)
- Stimule les organes impliqués dans la vue, l'ouïe et le toucher
- Améliore la condition physique en développant les systèmes cardio-vasculaire et énergétiques
- Améliore la psychomotricité : équilibre, coordination, synchronisation, orientation, etc.

# INTRODUCTION

## Pourquoi l'aviron à l'école?

L'aviron est une Activité Physique de Pleine Nature (APPN).



La pratique des APPN dans le milieu scolaire concourt à la formation d'un citoyen responsable, lucide et autonome. Les enseignements dispensés conduisent à l'acquisition de connaissances et au développement de compétences permettant aux élèves de choisir et d'adapter leurs modes de déplacement aux différents milieux et de mettre en œuvre les procédures de sécurité les plus efficaces.

Or beaucoup d'élèves quittent le premier degré sans avoir pratiqué une APPN, et la pratique nautique est encore plus rare. Elle permet pourtant à l'enfant d'être confronté à un milieu inconnu, elle favorise la maîtrise des émotions en situation de jeu, elle permet à l'élève d'apprécier le risque et de construire sa propre sécurité en navigation individuelle comme collective, elle permet aussi à l'élève de se déplacer dans un milieu naturel, le sensibilisant ainsi à l'environnement.

De nombreuses compétences du socle commun peuvent être abordées dans un projet Aviron (cf Annexe)

## Objectifs

L'activité aviron a pour objectif de développer la compétence spécifique "**Adapter ses déplacements à différents types d'environnements**" avec ses sous compétences :

- se déplacer dans des formes d'actions inhabituelles remettant en cause l'équilibre
- se déplacer dans ou sur des milieux instables.

Adapter son déplacement, son équilibre, son comportement pour assurer sa sécurité et ne pas mettre en cause celle de ses camarades dans un milieu inhabituel doit être préparé en amont de l'activité. D'autant plus que l'activité sollicite l'émotivité de l'élève.

**Il faut donc le préparer à toutes les adaptations comportementales qu'il va lui falloir effectuer en les justifiant objectivement par les exigences de sécurité.**

Un travail de prise de conscience des risques réels, bien dissociés des risques subjectifs (qu'il faudra laisser s'exprimer à chaque étape pour mieux les évacuer), sera à mener avec chaque

élève. La conscience des risques réels est la première condition de la sécurité active de la part de l'élève.

La deuxième condition pour créer cette sécurité active est de permettre à l'élève de construire son projet d'action. Ceci sera rendu possible par la connaissance qu'il aura de son niveau d'acquisition de (ou niveau d'habileté dans) la compétence travaillée. C'est pourquoi la mise en place d'une auto-évaluation formative est nécessaire et la création d'un "fichier du rameur" peut être mise en place dans le cadre d'une pratique sur un cycle de plusieurs séances.

La sécurité passive est assurée par l'aménagement des lieux, des matériels, des tâches et des consignes, d'une part, et le respect impératif des normes de sécurité, d'autre part.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET PROGRESSION .....	4
Pratique et découverte d'un sport nautique : une unique séance découverte .....	4
Cycle de découverte et de perfectionnement de l'aviron : .....	5
ROLES DES ENSEIGNANTS ET DES EDUCATEURS SPORTIFS .....	9
Rôle de l'enseignant de la classe : .....	9
Rôle de l'éducateur sportif chargé d'enseignement : .....	9
Les équipements nécessaires à l'activité .....	9
COMPETENCES ACCESSIBLES DANS LE CADRE D'UN CYCLE AVIRON .....	10
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE .....	10
FRANÇAIS .....	10
SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE .....	10
VALIDATION DES COMPETENCES .....	11
TEXTES DE REFERENCES .....	13
Le projet pédagogique .....	13
L'encadrement des élèves .....	13
Les principes de sécurité .....	14
L'organisation pédagogique .....	14
Les responsabilités .....	14

# ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET PROGRESSION

Deux formules "aviron" peuvent être proposées par le Comité Drôme Ardèche d'Aviron :

## Pratique et découverte d'un sport nautique : une unique séance découverte

Sur une demi-journée, les élèves découvrent l'aviron et son site de pratique. Cette séance se décompose de la façon suivante :

- Présentation de l'activité, du matériel et du vocabulaire de base.
- Présentation du bassin, des règles de navigation et de sécurité.
- Décomposition du geste et première approche sur un rameur (au sol).



- Mise en application sur l'eau (par demi-groupe de 16 maximum). Les élèves évoluent sur des embarcations à deux passagers, un qui rame, l'autre passager dirige ou conseille. Ils découvrent la complexité de la mise en action du geste inhabituel qui permet de faire avancer le bateau en dépit des problèmes d'équilibre et de direction. (Le temps de pratique par enfant est de 30 à 40 minutes).
- L'autre demi-groupe est en activité (soit sur une autre animation proposée sur le site du Sports Nautiques Tain-Tournon, soit en salle sur une activité complémentaire au choix composée par notre équipe pédagogique, voir la liste en annexe, tout le matériel et les documents seront fournis)
- Bilan avec les élèves. Chacun exprime ses sentiments, expose ses difficultés et ses réussites.

Cette séance s'inscrit essentiellement dans un objectif de découverte. En une seule séance, l'élève ne pourra pas résoudre toutes les difficultés induites par cette pratique sportive.

C'est pourquoi, il est important qu'il y ait un temps oral pour que les élèves échangent avec l'éducateur sportif, afin que celui-ci expose des différentes possibilités pour poursuivre et progresser dans ce sport.

## Cycle de découverte et de perfectionnement de l'aviron :

L'activité est répartie sur 6 séances, à raison d'une séance par semaine, sur la base nautique. La séance dure en moyenne 2 heures, de l'accueil des enfants au départ. La phase de préparation et de rangement oscille de 30 minutes à 1 heure environ. Le temps de pratique sur l'eau est d'environ 40 minutes par demi-groupe.

L'éducateur sportif proposera une progression en fonction de l'âge des enfants et de leur niveau de pratique. Dans la mesure du possible les élèves navigueront plutôt en bateaux individuels (1 rameur), avec parfois la possibilité d'avoir 1 passager. Puis en bateaux collectifs (à 4 ou 8 rameurs). Le choix des embarcations et des exercices dépend naturellement du niveau technique des enfants, ainsi que des conditions météorologiques et hydrographiques.

### Progression pour un cycle de 6 séances :

**Séance 1** : Présentation de l'activité (2 h)

Lieu : A l'école (dans une salle de motricité et dans la classe).

Objectif : Découverte théorique de l'aviron, et découverte pratique du mouvement du rameur.

L'entraîneur propose tout d'abord un QCM pour faire apparaître les représentations des élèves, puis des échanges permettront de présenter l'activité.

Discussion et explication théorique du geste. Mise en application du geste sur des ergomètres (rameur au sol) par petit groupe de 5 à 10 élèves maximum.

Retour en classe, échange des impressions avec les élèves.

Présentation de la séance suivante qui se déroulera sur l'eau. Explication des règles de sécurité.

Prolongation en classe : Utilisation en lecture du fichier du rameur : « **Petit historique** » de l'aviron, « **la bonne tenue** » en préparation de la première séance de pratique.

**Séance 2** : Alternance par demi-groupe

Lieu : club d'aviron Sports Nautiques Tain-Tournon

- un groupe sur l'eau (1h) : Découverte du site et première navigation en « évolution »

Agir sur l'eau et déplacer l'embarcation en sécurité.

L'éducateur présente le site et le matériel ; rappel des règles de sécurité.

Nouvelle explication du geste sur le bateau et procédure pour embarquer et débarquer du bateau.

Les élèves naviguent par deux (un rameur et un passager qui guide). Ils devront se déplacer sur un petit parcours à proximité du ponton.

- un groupe en atelier découverte en autonomie avec un adulte accompagnateur (au club).

**Atelier découverte 1** : Comprendre le geste du rameur.

Lire et comprendre un protocole. Comprendre la suite logique d'un mouvement corporel.

Les élèves en petits groupes de 3 ou 4 devront suivre un protocole précis pour comprendre toutes les différentes phases du geste du rameur. Ils devront ordonner et valider l'ordre des images, utiliseront les ergomètres

Prolongation en classe : Utilisation de la fiche « **Le geste du rameur** » pour apprendre à nommer correctement les différentes parties du corps. Utiliser (à l'écrit et/ou à l'oral) un vocabulaire précis pour décrire un mouvement.

**Séance 3** : Alternance par demi-groupe

Lieu : club d'aviron Sports Nautiques Tain-Tournon

- un groupe sur l'eau (1h) : Perfectionnement en « évolution »

Agir sur l'eau et se déplacer et s'orienter.

Seul ou à deux les élèves doivent s'orienter plus précisément dans leur environnement. Ils doivent suivre un parcours précis matérialisé par des bouées obligeant certaines manœuvres (demi-tour, dénager (sens inverse), slalom). Celui-ci peut être chronométré pour les plus habiles.

- un groupe en atelier découverte en autonomie avec un adulte accompagnateur (au club)

**Atelier découverte 2** : La découverte des leviers (partie 1). Mener des expériences, constater et émettre des hypothèses.

Les élèves en petits groupes de 3 ou 4 devront suivre un protocole précis pour expérimenter et comprendre les différents leviers. (Utilisation de masses, barres et pivots).

Prolongation en classe : travail sur les masses, comparaison et conversion d'unité avec utilisation de la balance romaine.

**Séance 4** : Alternance par demi-groupe

Lieu : club d'aviron Sports Nautiques Tain-Tournon

- un groupe sur l'eau (1h) : perfectionnement en « évolution »

Agir sur l'eau et se déplacer et s'orienter à l'aide d'une carte.

Seuls ou à deux les élèves doivent s'orienter plus précisément dans leur environnement. Ils doivent se rendre à des endroits précis présentés sur une carte, comme lors d'un jeu d'orientation.

Prolongation en classe : Lecture d'une carte, utilisation de la fiche « Où vais-je pratiquer ce sport ? »

- un groupe en atelier découverte en autonomie avec un adulte accompagnateur :

**Atelier découverte 3** : La découverte des leviers (partie 2).

Amener l'élève à comprendre un phénomène physique et faire le lien avec l'activité.

Les élèves en petits groupes de 3 ou 4 vont poursuivre leurs expérimentations. Celle-ci vont les amener à comprendre la finalité d'un bras de levier et plus spécifiquement celui utilisé à l'aviron, une petite maquette les aidera à comprendre le fonctionnement d'un aviron.

Prolongation en classe : Utilisation de la fiche « **Un peu de technique** ». Recherche de tous les leviers qui nous entourent.

**Séance 5** : Alternance par demi-groupe

Lieu : club d'aviron Sports Nautiques Tain-Tournon

- un groupe sur l'eau (1h) : Approfondissement de la pratique aviron.

Sensibilisation à l'environnement et à la diversité (faune et flore) des berges.

Agir ensemble sur l'eau. L'éducateur propose en fonction du niveau d'acquisition de chaque élève de découvrir d'autres types d'embarcations (en double, à quatre, ou même à huit) et/ou des jeux collectifs (les jeux à l'aviron).

- un groupe en atelier découverte en autonomie avec un adulte accompagnateur : Atelier découverte 4 : « le cycle de l'eau ».

Les élèves en petits groupes de 3 ou 4 devront lire et comprendre un document présentant et expliquant « le cycle de l'eau », en replaçant correctement les images illustrant « le cycle de l'eau »

Prolongation en classe : Travail sur le cycle de l'eau, fleuves et rivières de France, vocabulaire spécifique sur les bassins fluviaux.

**Séance 6** : Alternance par demi-groupe

Lieu : club d'aviron Sports Nautiques Tain-Tournon

- un groupe sur l'eau (1h) : Evaluation, acquisition du premier niveau de pratique fédéral (aviron de bronze)

L'élève est capable d'évaluer son niveau d'acquisition.

L'éducateur propose aux élèves de s'évaluer sur un parcours imposé avec différents déplacements et manœuvres à effectuer.

- un groupe en autonomie avec un adulte accompagnateur :

Vérifier les acquis.

Les élèves répondront à un QCM d'évaluation, celui-ci validera la partie théorique de l'« aviron de bronze ».

### Séances complémentaires possibles :

**Rencontre sportive avec d'autres écoles** sur terre et sur l'eau sur le site du club Comité Drôme Ardèche (Jeux Olympiques, course d'orientation, ou mini défis mini régates). A définir dans un projet de circonscription avec tous les enseignants lors d'une réunion pédagogique.

### Que faire en classe ?

De nombreuses pistes de travail vous seront proposées pour relier l'activité à tous les apprentissages du cycle 3. L'élève pourra constituer un « **fichier du rameur** » dans lequel, il gardera une trace de l'activité à travers des productions d'écrits et de nombreux documents que nous vous fournirons.



# ROLES DES ENSEIGNANTS ET DES EDUCATEURS SPORTIFS

## Rôle de l'enseignant de la classe :

- Etablir le lien entre l'activité "aviron" et le projet d'école et/ou de classe.
- Mettre en place, en amont, pendant et en aval du temps de pratique, les activités relevant d'autres domaines d'enseignement.
- Utiliser et suivre avec les élèves l'outil d'évaluation proposé permettant de suivre l'élève dans sa progression.

Pendant les séances :

- L'enseignant veille à la conformité des mesures de sécurité.
- Il est responsable de l'activité pédagogique menée avec les élèves avec le soutien technique de l'éducateur sportif.
- Il est avec le groupe qui pratique l'aviron.

## Rôle de l'éducateur sportif chargé d'enseignement :

- Présenter aux enseignants et aux élèves les mises en place concrètes de la navigation prévues pour la séance en fonction du niveau des élèves et des conditions météorologiques et hydrographiques du jour.
- Préparer les matériels nécessaires à la séance.
- Prendre en charge un groupe d'élèves avec l'enseignant.

**Les aménagements et formes de travail proposés lors de la navigation ainsi que la validation des niveaux d'habileté des élèves se feront en concertation entre l'enseignant et l'éducateur sportif.**

## Les équipements nécessaires à l'activité

**L'association met à disposition :**

- Des gilets d'aide à la flottabilité
- Un local pour se changer et déposer des affaires.
- Une salle avec tables, chaises et matériels pédagogiques pour les demi-groupes avec l'enseignant.

**Il faut que les enfants apportent :**

- une vieille paire de chaussures de sport pouvant être mouillées,
- une serviette de bain,
- à chaque séance : prévoir un rechange complet,
- un sac plastique pour le transport des affaires mouillées.

Pour les enfants qui portent des lunettes : elles peuvent être soit retirées sans trop de gêne pour la séance, soit attachées par un cordon (à prévoir).

**Il n'existe pas de contre-indication médicale particulière à l'activité aviron, cependant en cas de pathologie particulière, veuillez informer le moniteur (asthme, diabète).**

# ANNEXES

## COMPETENCES ACCESSIBLES DANS LE CADRE D'UN CYCLE AVIRON

### ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**L'activité Aviron s'inscrit complètement dans les objectifs visés en EPS :**

« L'éducation physique et sportive vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques.

Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui). »

**Adapter ses déplacements à différents types d'environnements :**

- Activités de rouler et glisse : réaliser un parcours d'actions diverses => en bateau
- Activités d'orientation : retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte. => Jeux d'orientation sur l'eau

**Coopérer collectivement**

- Déplacer une embarcation par équipe de deux ou quatre. Optimiser et organiser l'action collective pour aller plus vite et plus loin, lors d'un défi ou d'une mini régata

### FRANÇAIS

L'utilisation du « **cahier du rameur** » servira de support pour raconter, légendier, schématiser, auto évaluer. C'est un support de lecture et d'archive pour toutes les traces écrites en relation avec l'activité.

### SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET TECHNOLOGIE

La pratique de l'aviron permet à l'élève tout un questionnement sur le fonctionnement d'un bateau à rame. Comment l'action de l'homme permet-elle de le faire avancer de façon efficace sur l'eau ? (Principe des bras de leviers. Surface de flottabilité (poussée d'Archimède). Observation du milieu sur lequel il évolue (faune et flore). Problèmes liés à la pollution.

**La matière**

« L'eau : une ressource - états et changements d'état ; - le trajet de l'eau dans la nature ; »  
Etude du bassin fluvial de L'Isère et de la Bourne, d'où vient et que devient l'eau sur laquelle nous naviguons ?

Le fonctionnement du corps humain et la santé Comprendre l'action musculaire, les muscles et les articulations mises en jeu dans le mouvement du rameur. « Les mouvements corporels (les muscles, les os du squelette, les articulations). Hygiène et santé : actions bénéfiques ou nocives de nos comportements, notamment dans le domaine du sport, de l'alimentation, du sommeil.

### **Les êtres vivants dans leur environnement**

L'évolution d'un environnement géré par l'Homme : la rivière importance de la biodiversité. »

### **Les objets techniques**

L'aviron permet de comprendre et de mettre en application le principe des leviers et la transmissions d'un mouvement. « Leviers et balances, équilibres. Objets mécaniques, transmission de mouvements. »

## **VALIDATION DES COMPETENCES**

L'activité aviron permet également de valider un bon nombre de compétences

- respecter les règles de la vie collective, notamment dans les pratiques sportives ;
- coopérer avec un ou plusieurs camarades ;

### **L'autonomie et l'initiative**

L'élève est capable de :

- respecter des consignes simples en autonomie ;
- montrer une certaine persévérance dans toutes les activités ;
- commencer à savoir s'auto-évaluer dans des situations simples ;
- s'impliquer dans un projet individuel ou collectif ;
- se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie ; accomplir les gestes quotidiens sans risquer de se faire mal ;
- se déplacer en s'adaptant à l'environnement ;
- réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation ;
- utiliser un plan ;

# Outil d'évaluation : 1er niveau du brevet des rameurs : Aviron de Bronze



## BREVET AVIRON DE BRONZE



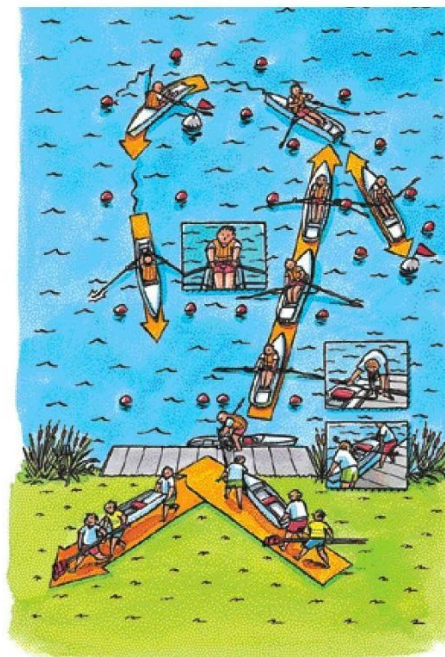
### L'ÉPREUVE

Pour obtenir ce brevet vous devez effectuer votre parcours en obtenant un total de points supérieur ou égal à 12, sans échec dans une épreuve éliminatoire (5, 6 et 11).

### LE PARCOURS

1.  Porter vos avirons
2.  Porter votre bateau
3.  Mettre votre bateau à l'eau avec aide
4.  Installer vos avirons
5.  Monter dans votre bateau sans aide
6.  Vous mettre en position de sécurité
7.  Faire gîter votre bateau
8.  Stabiliser votre bateau
9.  Avancer en ligne droite
10.  Reculer en ligne droite
11.  Virer autour d'une bouée
12.  Revenir au ponton
13.  Descendre de votre bateau sans aide
14.  Rentrer et ranger votre matériel avec aide

1 case validée  
= 1 point



Total points \_\_\_\_\_ Validé  oui  non

### LE BATEAU

Le bateau que vous utilisez est un bateau individuel avec ou sans coulisse (exceptionnellement un bateau collectif)

Cochez l'embarcation que vous utilisez :

- bateau découverte
- planche à ramer
- canoë
- bateau collectif

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ N° de licence \_\_\_\_\_

Structure \_\_\_\_\_

### VALIDATION

Nom du cadre diplômé \_\_\_\_\_

Brevet validé  oui  non le \_\_\_\_\_

Signature et cachet du club

#### Qui peut passer ces épreuves ?

- Les rameurs en possession d'une licence A, U ou D délivrée par la Fédération Française d'Aviron
- Les autres pratiquants des structures affiliées à la FFA (scolaires, centres de loisirs, entreprises...). Ce public se voit décerner un diplôme par la structure mais ce brevet ne sera pas comptabilisé dans les brevets du club sur le serveur licence.

#### Où ?

Dans toutes les structures affiliées à la FFA.

#### Par qui ?

Par un cadre diplômé (minimum 2e degré, éducateur fédéral).

#### Comment ?

Entraînez vous. Évaluez vos compétences en remplissant vous-même les grilles de passage. Quand vous pensez avoir le niveau, en accord avec votre moniteur, présentez vous à l'épreuve.

Faites valider votre fiche par un cadre diplômé de votre club. Le club se chargera ensuite de saisir votre brevet depuis l'intranet fédéral sur votre licence. Une fois saisi, vous pourrez imprimer votre diplôme depuis votre Espace licencié > <https://ffsa-goal.multimediabs.com/login>

## TEXTES DE REFERENCES

- ✓ **Circulaire 99-136 du 21.09.99** : organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- ✓ **Circulaire 92-196 du 03.07.92** : participation des intervenants extérieurs aux activités d'enseignement

### Le projet pédagogique

- Toute activité physique utilisée comme moyen d'enseignement fait partie intégrante du projet E.P.S. de l'école et donc de la classe : l'unité d'apprentissage " activité nautique " prévoit donc la période, le nombre de séances, les compétences à atteindre, les situations d'évaluation, d'apprentissage : une attention particulière sera portée au nombre de séances consécutives et au temps de pratique dans la séance (à comparer au temps " perdu " en déplacement).
- Les activités nautiques avec embarcations, que sont les activités de voile, l'aviron et le canoë-kayak pour les plus couramment utilisées, contribuent notamment à développer les compétences spécifiques des programmes en EPS dans le cadre des activités de pleine nature, à ouvrir l'école sur son environnement en permettant ainsi à l'enfant d'accéder à une culture sportive et de loisirs de proximité, à finaliser les apprentissages natation (dimension sécuritaire), et à développer des compétences dans d'autres disciplines d'enseignement (effets et orientation du vent, notions de vitesse et de distance; études des milieux, de l'eau, du littoral, des côtes, des courants, des vents ; utilisation et étude d'un vocabulaire spécifique).

### L'encadrement des élèves

- L'encadrement des élèves est assuré par le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé, ou un autre enseignant, jusqu'à 24 élèves ; au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé, ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.
- Les intervenants doivent être agréés par l'Inspecteur d'Académie. Ils pourront être:
  1. l'agent titulaire de la filière sportive d'une collectivité territoriale, pouvant attester d'une compétence à enseigner ces activités.
  2. le titulaire du B.E.E.S./BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS de la spécialité enseignée (" canoë-kayak et disciplines associées ", " aviron ", " voile ")
  3. un adulte bénévole qualifié : professeur d'EPS, instituteur, titulaires d'un brevet d'état ou fédéral. L'enseignant assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre de l'activité ; il doit en permanence savoir où sont les élèves, ce qu'ils font, et sous quelle forme. Les intervenants extérieurs apportent un éclairage technique ; ils peuvent prendre en charge un groupe d'élèves, le projet pédagogique (activités et contenus) étant établi en concertation avec l'enseignant.
- Les aides- éducateurs non qualifiés ne peuvent entrer en considération pour le respect du taux d'encadrement.

## Les principes de sécurité

- Les élèves doivent avoir satisfait obligatoirement au test d'aptitude préalable à la pratique des activités nautiques : il consiste à nager sur une distance de 25 mètres, en eau profonde, après avoir sauté du bord de la piscine, et à se déplacer sur une distance de 20 mètres, muni d'un gilet de sauvetage, sans montrer de signes de panique.
- C'est un des membres qualifiés de l'équipe éducative de l'activité nautique ou de l'activité natation qui atteste la réussite au test ; notons qu'il est préférable que ce soit l'enseignant qui le fasse, assisté ou non d'un intervenant qualifié.
- La sécurité sur l'eau est assurée par la présence d'un bateau pour 10 embarcations, ce bateau étant muni d'un moteur si possible. L'embarcation de sécurité pourra être sans moteur si l'activité ou les conditions matérielles ne s'y prêtent pas, mais sera en tout cas susceptible d'intervenir rapidement auprès d'un enfant. Notons que l'enseignant ou l'intervenant extérieur peuvent par ailleurs assurer cette fonction, les deux fonctions (enseigner et assurer la sécurité) n'étant pas incompatibles.

## L'organisation pédagogique

- Les élèves ne pouvant pas pratiquer l'activité, pour des raisons diverses, doivent être pris en charge pour un enseignement d'un autre type (soutien en natation ou activité d'EPS sur la plage par exemple).
- Il est recommandé de veiller au placement des adultes sur l'espace de travail, en rapport avec les conditions de déplacement des enfants et les conditions climatiques.

## Les responsabilités

- La responsabilité du maître est permanente, mais elle n'implique pas pour autant sa présence auprès de tous les élèves. Il lui appartient donc de veiller aux conditions de sécurité, et notamment de suspendre immédiatement l'activité si celles-ci ne sont plus réunies.
- L'intervenant qualifié est responsable des élèves dont il a la charge dans le cadre de l'organisation prévue par le projet. Il doit être couvert par une assurance en responsabilité civile.
- La possibilité d'accidents survenant du fait des élèves doit inciter les parents à souscrire une assurance en responsabilité civile, s'ils ne sont pas garantis dans le cadre d'assurances plus générales. Une assurance limitée aux risques scolaires et trajet suffit pour que cette responsabilité soit garantie (activités pendant le temps scolaire). Toutefois, la non-souscription de cette assurance ne doit jamais exclure un élève de cette activité scolaire obligatoire. Un contrat collectif peut aplanir ces difficultés.

**Règlement de sécurité approuvé par le Comité Directeur de la FFSA le 25 novembre 2006**

Voir : [https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-annexe-5-1-reglement-interieur-ffa-reglement-securite-eaux\\_235749467.pdf](https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-annexe-5-1-reglement-interieur-ffa-reglement-securite-eaux_235749467.pdf)